



Entre Arroux,
Loire et Somme
Communauté de Communes

Projet de centrale photovoltaïque de Bourbon-Lancy
et déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Concertation préalable

Atelier biodiversité du 25 mai 2021

Compte rendu

Date : 25 mai 2021

Heure : 14h – 17h30

Organisation :

La première heure a été consacrée à un tour de table et à une visite de site afin de mieux appréhender la réalité du terrain.

Par la suite, l'ensemble des participants s'est rendu à l'Espace Culturel Saint-Léger à Bourbon-Lancy afin d'échanger en salle sur le projet.

Les participants

Les maîtres d'ouvrage de la concertation

- **Cathy Gendre** : Représentante du service Aménagement du territoire et Habitat au sein de la CCEALS
- **Charline Dos Santos** : Chef de projets chez EDF Renouvelables
- **Mathilde Nouaille** : Chargée d'affaires environnementales chez EDF Renouvelables
- **Pauline Rohner** : Chargée d'affaires Dialogue territorial chez EDF Renouvelables

Les garants de la concertation

- **Marie-Claire Eustache** : Garante de la CNDP
- **Jonas Frossard** : Garant de la CNDP

Les acteurs locaux de la biodiversité

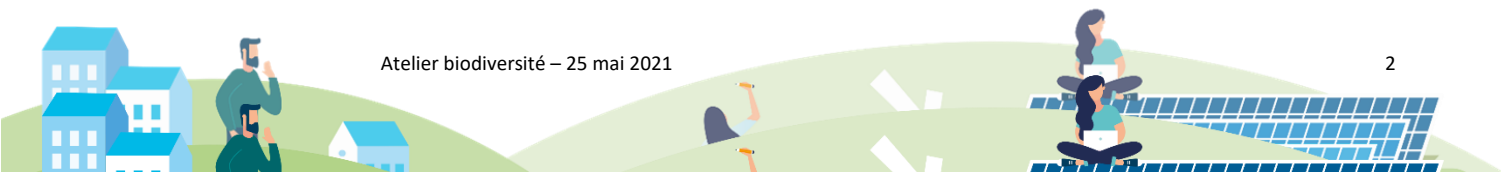
- **David Beaudoin**, Président de la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun) et représentant de l'AOMSL (l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire)
- **Thibaud Wyon**, chargé de projet pour le CEN Bourgogne-Franche Comté
- **Jean-Pierre Nourry**, Secrétaire Général de Sauvegarde Sud Morvan (SSM)
- **Bernard Grangé**, Vice-Président de l'association Nature Paysage en Sud Morvan (NPSM)
- **Antonin Zumbo**, Président de l'association Vigilance pour l'Environnement (VPE)

Les participants excusés

- **Isabelle Ravion**, Chargée de missions espèces protégées à la DREAL
- **Philippe Pagniez**, Chef de pôle à la DREAL
- **Emmanuelle Baretje**, Chargée de mission conseil aux territoires à la DDT
- **Claire Seve**, Chargée de mission en politiques environnementales à la DDT
- **Joseph Abel**, Directeur LPO Bourgogne-Franche Comté
- **Olivier Dubar**, Président de l'association Vent du Sud Morvan

Nota : le diaporama est disponible sur le site de la concertation :

www.registre-numerique.fr/concertation-bourbon-lancy



La visite de site

La visite de site a permis de visualiser certains milieux et l'état global du site. Il a notamment été noté la présence d'espèces exotiques envahissantes en grand nombre. Les différents enjeux du site ont été rapidement présentés et localisés.

Temps d'échange

En introduction, les garants ont rappelé les modalités de la concertation, leur rôle et l'importance de débattre de l'opportunité du projet dans le cadre de la concertation préalable.

La première partie des échanges reposait sur la présentation par EDF Renewables du fonctionnement d'une centrale photovoltaïque et de l'approche environnementale d'EDF Renewables.

David Beaudoin (SHNA) s'interroge sur l'existence et l'implication d'un syndicat d'électricité départemental en Saône-et-Loire.

- **Cathy Gendre (CCEALS)** précise qu'il existe le SYDESL qui a bien été informé sur le projet mais qui n'est pas partenaire sur ce projet. Leur implication est indirecte à travers leur rôle dans le PCAET.

Antonin Zumbo (VPE) se questionne sur le développement de la végétation sous les panneaux et l'impact de la réflexion de la lumière sur les panneaux pour la faune.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** répond que la végétation reprend naturellement grâce à la banque de graines présente dans le sol. Il faut laisser le temps à la végétation de se développer après la phase chantier. Après un certain temps, dans les cas où cela ne reprendrait pas naturellement, EDF Renewables pourrait avoir recours à un ensemencement avec des espèces locales. Les panneaux étant semi transparents et présentant des espaces entre eux, ils permettent de laisser passer la lumière et un écoulement des eaux assurant le maintien d'un couvert végétal sous les panneaux. Concernant l'effet réfléchissant des panneaux, il n'y a à priori pas d'effet recensé sur d'éventuel éblouissement qui engendrerait des collisions. Une centrale photovoltaïque peut être favorable pour la faune : les panneaux et la clôture peuvent servir de promontoire pour les oiseaux, l'espace en herbe entre et sous les tables photovoltaïques peut être favorable à la présence d'insectes etc.

Antonin Zumbo (VPE) demande s'il a déjà été expérimenté des haies en plus des clôtures.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** indique que régulièrement, EDF Renewables met en place des haies d'espèces locales, cela peut être entre autre bénéfique aux oiseaux (par exemple une haie avec notamment du prunellier si présence de la pie grièche écorcheur).

Antonin Zumbo (VPE) s'interroge si les courants induits sous les panneaux peuvent être nocifs pour les mammifères et si une cohabitation avec une activité d'élevage est envisageable.

- **Charline Dos Santos (EDF Re)** répond qu'il existe des ondes électromagnétiques au niveau d'une centrale photovoltaïque liées à la présence de câbles électriques. Il n'y a pas d'effet négatif significatif sur les mammifères en raison de la faible intensité du champ électromagnétique que cela représente. Les centrales entretenues par de l'écopastoralisme



ne présentent aucune incidence sur le cheptel en place. Bon retour d'expérience sur la centrale de Toul-Rosières entretenue par des moutons depuis 9 ans.

Jean-Pierre Nourry (SSM) précise que la phase de construction qui dure 1 an va déranger les espèces et il est possible qu'elles ne reviennent pas.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** ajoute qu'il est en effet possible que les espèces ne recolonisent pas le site après modification du milieu naturel, en particulier s'il s'agit d'espèces dont on détruit un habitat spécifique (comme la mare pour le triton crêté). L'objectif de la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) est justement de limiter l'impact des projets portés par EDF Renouvelables sur l'environnement pour assurer un maintien global de la biodiversité. Un évitement temporel est systématiquement mis en place en phase chantier afin d'éviter les périodes sensibles pour les espèces comme la période de nidification. Les retours d'expérience permettent également de montrer un retour de nombreuses espèces sur la centrale si des bonnes conditions d'entretien sont mises en place comme un bon entretien du couvert végétal, des haies structurantes, un espacement inter rangées suffisant etc.

David Beaudoin (SHNA) résume les deux points importants selon lui : il ne faut pas déranger les espèces en période de nidification et s'adapter aux cycles biologiques de chaque espèce et il faut également connaître l'état de la population alentour et la dynamique générale de l'espèce. En effet, le retour de l'espèce sur le site est plus probable si la population voisine est importante par exemple.

EDF Renouvelables a ensuite présenté les caractéristiques du projet, la méthodologie des études et le résultat des inventaires.

David Beaudoin (SHNA) interroge sur l'état de la zone humide et son entretien.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** indique que lors des inventaires de 2019, la zone humide était en bon état. Il n'y a pas d'entretien du site ni de la zone humide (pas de fauche et de pâturage).

David Beaudoin (SHNA) demande si du pâturage est envisagé.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** précise que la question est à l'étude. Cela demande de réaliser une convention avec un éleveur ovin local et il n'y a pas encore eu de démarche entreprise côté EDF Renouvelables. Cependant il s'agit d'une solution envisagée pour la plupart des sites de centrales photovoltaïques d'EDF Renouvelables car elle présente de nombreux avantages, à la fois d'un point de vue environnemental et d'un point de vue économique. En l'absence de mouton, l'entretien est réalisé par fauchage mécanique sans produits phytosanitaires.
- **Charline Dos Santos (EDF Re)** ajoute qu'il faudra dans le cas du projet de Bourbon-Lancy étudier plus précisément la compatibilité du projet avec de l'éco-pastoralisme liée à la pollution du site. Un élevage de moutons pour de la laine et non de la viande serait alors envisagé.

Thibaud Wyon (CEN) demande s'il y a un suivi de la qualité d'eau du Véron car il serait intéressant de comparer la qualité d'eau en amont et en aval du talus de déchet.

- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** répond qu'il n'y a pas eu d'étude sur la qualité de l'eau, uniquement une étude de pollution avec des sondages réalisés dans le périmètre d'étude. A priori, il n'y a pas de pollution d'hydrocarbures dans le sol. Le talus n'a pas été sondé sur toute sa hauteur.



EDF Renouvelables a ensuite présenté les différents scénarios à l'étude.

David Beaudoin (SHNA) demande pourquoi l'Hôpital ne souhaite pas participer au projet et pourquoi inclure ces parcelles dans le scénario 1 dans ce cas.

- **Charline Dos Santos (EDF Re)** indique que l'hôpital n'a pas souhaité participer au projet sans pour autant s'étendre sur les raisons. L'hôpital ne juge pas intéressant le projet d'un point de vue financier. Le modèle foncier est une location du terrain par EDF Renouvelables.

Les garants précisent que l'Hôpital envisage un projet de reboisement des parcelles mais que lors de leurs entretiens préalables avec les acteurs du territoire, l'ONF leur a indiqué que la parcelle ne se prête pas à un reboisement.

Thibaud Wyon (CEN) précise que le périmètre du scénario 2 est fortement réduit en raison de l'évitement écologique mis en place. L'évitement des parcelles de l'Hôpital représente une diminution supplémentaire de la zone alors que finalement il n'y a pas d'enjeu particulier dessus.

Jonas Frossard (garant CNDP) précise que même si l'Hôpital refuse de louer les terrains à EDF Renouvelables, la CCEALS peut inscrire sa volonté de dédier ce site à la production d'énergie solaire dans le Plan Local d'Urbanisme.

Antonin Zumbo (VPE) ajoute que le PLU peut définir la vocation d'un site mais il n'oblige pas à céder les terrains. La commune peut néanmoins engager des démarches d'acquisition de ces parcelles.

Marie-Claire Eustache (garante CNDP) précise qu'EDF Renouvelables loue les terrains et ne souhaite pas les acquérir. Un loyer est versé en ce sens aux propriétaires. Elle indique également qu'il existe une réelle volonté politique de mettre fin à la décharge sauvage. Le projet photovoltaïque est une solution apportée pour cela.

Un tour de table est ensuite mené sur les enjeux et les scénarios d'implantation.

David Beaudoin (SHNA) résume les trois principaux enjeux selon lui :

- Dans la partie sud, il y a la présence d'un pied d'Orchis Brûlée liée à la présence d'un milieu ouvert. Sans entretien (scénario 0), le site va se refermer et l'espèce finirait par disparaître. L'entretien proposé dans les scénarios 1 et 2 pourrait être favorable à l'espèce.
- Au niveau de l'ancienne déchèterie au nord, l'Oedicnème Criard, espèce sensible et protégée est présente et se reproduit sur le site. Si le terrain est laissé à l'abandon, la végétation se développera et le milieu pourra avoir tendance à se fermer. Le site pourrait devenir défavorable à l'accueil de l'espèce. La difficulté est ici de savoir combien de temps l'Oedicnème Criard restera sur ce site, s'il y est depuis plusieurs années déjà, si c'est lié à une population locale et si les juvéniles reviendront à cet endroit ensuite pour nicher. Il serait intéressant de connaître la dynamique de la population aux alentours.
- La zone humide représente un enjeu majeur. Elle sert de corridor écologique et est connectée au cours d'eau. Il s'agit d'un milieu à préserver. Il s'agit d'un milieu en danger dans notre territoire mais sans aucun entretien, on pourrait assister à une fermeture du milieu.

Thibaud Wyon (CEN) partage la vision des enjeux de la SHNA. La carte des enjeux écologiques fait apparaître nettement le rôle de corridor écologique de la zone humide. Il vaut mieux entretenir l'existant que de recréer une zone humide sur une parcelle de compensation sans garantie de succès.



Il serait opportun de préciser la fonctionnalité écologique et l'état de la zone humide ainsi que de définir des mesures d'accompagnement pour préserver le milieu.

Antonin Zumbo (VPE) précise que le site est très varié de par son relief, sa végétation, l'occupation des sols. Pour lui, le projet transformera le lieu et l'artificialisera mais il comprend le double intérêt du projet d'un point de vue économique et transition énergétique. L'opportunité du photovoltaïque apparaît comme un moindre mal. Il se prononce en faveur d'un scénario maximisant (scénario 1) avec un maintien des corridors écologiques. D'autres questions pour lui doivent être soulevées liées à l'opportunité du photovoltaïque concernant le stockage de l'énergie et le démantèlement et recyclage de la centrale mais qui sortent du cadre de cet atelier.

Bernard Grangé (NPSM) nous indique que l'avis sur l'utilité des énergies renouvelables dépasse le cadre de l'association. Les projets photovoltaïques représentent des projets de moindre impact sur le paysage et les oiseaux en comparaison aux projets éoliens. Etant donné la fermeture végétale et la perte de biodiversité associée attendue, il se prononce en faveur d'un scénario maximisant (scénario 1). Selon lui, il manque un inventaire des sites comparables en matière de biodiversité à proximité.

Jean-Pierre Nourry (SSM) se questionne sur le financement du démantèlement et la remise en état du site. Il est en faveur du scénario maximisant avec une préservation des couloirs écologiques.

Concernant l'opportunité d'intégrer la zone nord où niche l'Oedicnème Criard, **EDF Renouvelables** précise que cela implique d'obtenir une dérogation espèce protégée par les services de l'Etat. Il a été étudié la possibilité de morceler la centrale photovoltaïque en équipant la partie sud de l'ancienne déchèterie mais le morcellement représente des contraintes techniques et économiques plus importantes.

Jonas Frossard (garant CNDP) mentionne les échanges préalables avec la DREAL qui ne présente pas d'opposition de principe, vu l'aspect dégradé du site actuel, pour compenser l'impact sur l'Oedicnème Criard en créant à proximité un habitat de meilleure qualité. **David Beaudoin (SHNA)** précise que toute la difficulté des mesures de compensation réside dans le fait que l'on connaît la biodiversité présente sur site en ce moment mais on ne connaît pas l'efficacité des mesures compensatoires précisément car elle est dépendante de la dynamique des populations dans un périmètre plus large. Il n'émet donc pas d'avis tranché sur la stratégie d'implantation au niveau de cette zone.

EDF Renouvelables présente les premières réflexions sur les mesures d'évitement, réduction, compensation et aménagement envisagées.

David Beaudoin (SHNA) demande pourquoi la parcelle de plus-value écologique n'a pas été incluse dans le projet.

- **Charline Dos Santos (EDF Re)** répond que l'objectif était avant tout d'investir un site dégradé et ses abords immédiats. Cette parcelle ayant un caractère plus naturel n'a donc pas été intégrée aux réflexions. Nous avons par ailleurs eu connaissance, en cours d'études, que cette parcelle était une propriété communale.

Thibaud Wyon (CEN) demande quelle stratégie est prévue pour limiter le développement des plantes exotiques envahissantes notamment la Renouée du Japon. Cela représente un coût de gestion assez élevé (60 à 80 €/m³ traités) où il faut mettre en place du pâturage, mais si les moutons ont autre chose à pâturer que la Renouée du Japon alors ils pâtureront ailleurs.



- **Mathilde Nouaille (EDF Re)** précise que c'est en effet une question que l'on se pose à ce jour. La gestion de cette espèce est compliquée. Nous avons conscience de cet enjeu et il sera étudié précisément lors de l'étude d'impact puis par nos équipes chargées du chantier de construction et d'exploitation.

Clôture de la réunion

Les différents participants ont été remerciés de leur participation et sont invités à participer à l'atelier d'approfondissement du **mercredi 2 juin à 19h** en visioconférence pour partager leur expérience et connaissance sur le sujet avec les habitants.

